

Séance ordinaire du 2 mai 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 2 mai 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Sylvain Lavoie
 André Fortin Lévis Duchesne

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 86.05.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Présentation et dépôt des états financiers 2015.
 - 4.1.2. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.3. Avis de motion – Adoption du règlement d'emprunt n° 200-2016 décrétant un emprunt à long terme de 350 000 \$ pour la construction d'une conduite d'eau potable au 16^e chemin.
 - 4.1.4. Résolution d'appui pour une gouvernance équitable, locale et régionale.
 - 4.1.5. Remplacement du photocopieur auprès de Blackburn et Blackburn inc.
 - 4.1.6. Dénonciation auprès du gouvernement du Québec – Politique de remboursement des frais de déplacement pour les firmes d'ingénieurs qui obtiennent des contrats en région.
 - 4.1.7. Dénonciation à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Partage de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires au sein des municipalités de la MRC.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Octroi d'un contrat aux arpenteurs géomètres Girard Tremblay Gilbert – Identification des secteurs nécessitant la fermeture d'anciens chemins municipaux découlant des travaux de rénovation cadastrale.
 - 4.2.2. Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour la collecte d'encombrants.
 - 4.2.3. Octroi d'un contrat marquage de chaussées rues et routes de la Ville.
 - 4.2.4. Autorisation de passage dans les rues de la Ville – Challenge cycliste des Bleuets Desjardins.
 - 4.2.5. Demande de dérogation mineure n° 127-2016 soumise pour la propriété située au 909, 13^e chemin.
 - 4.2.6. Demande de dérogation mineure n° 128-2016 soumise pour la propriété située au 30, rue St-Pierre.

- 4.2.7. Demande de dérogation mineure n° 129-2016 soumise pour la propriété située au 26, rue St-André.
 - 4.2.8. Demande de dérogation mineure n° 130-2016 soumise pour les propriétés situées au 63 et 67, rue Duchesne.
 - 4.2.9. Autorisation d'un signataire – Contrat relatif à l'entretien des aires de repos à intervenir avec le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
 - 4.2.10. Octroi d'un contrat – Évaluation de la structure du bâtiment situé au 21, rue Plourde – École Saint-Louis-de-Gonzague
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Adoption du plan d'action relatif au Programme des Fleurons du Québec.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à Stéphane Audet, paysagiste – Réfection des sentiers du parc Maurice Kirouac – Appropriation au surplus accumulé.
 - 4.3.3.** Octroi d'un contrat Sonxplus-Alma – Acquisition et installation d'un écran télé salle du conseil municipal – Appropriation au surplus accumulé de la Ville.
 - 4.3.4. Autorisation d'un signataire – Renouvellement contrat de concession du comptoir de restauration de l'aréna municipal saison 2016-2017.
 - 4.3.5. Autorisation d'une activité en vertu du règlement n° 1000-07 – Coopérative O'Soleil.
 - 4.3.6. Octroi d'un contrat Pépinière de Chambord – Aménagements paysagers terrains de la Ville – Appropriation au surplus accumulé.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
- 6.1 Travaux Véloroute des Bleuets;
 - 6.2 Dépôt des états financiers Villa du Presbytère;
 - 6.3 Travaux pont Charles-Eugène Couture;
 - 6.4 Motion de félicitations direction générale et l'équipe d'employés cadres – Résultats financiers 2015.
 - 6.5 Dépôt d'une pétition – Déplacement piste cyclable centre-ville.
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 87.05.2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 88.05.2016 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Madame Odette Fortin, vérificatrice de Mallette S.E.N.C.R.L. présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin, que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	États financiers avant consolidation	États financiers après consolidation
Total des revenus de fonctionnement	6 411 671 \$	6 397 272 \$
Total des charges	6 827 877 \$	6 822 975 \$
Conciliation à des fins fiscales	557 664 \$	606 088 \$
Surplus de l'exercice	141 458 \$	180 385 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 89.05.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 19 avril au 2 mai 2016 laquelle totalise la somme de 155 355,85 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n°51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.3 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 200-2016
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME DE
350 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CON-
DUITE D'EAU POTABLE AU 16^E CHEMIN**

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement d'emprunt à long terme de 350 000 \$ pour la construction d'une conduite d'eau potable au 16^e chemin.

**4.1.4 90.05.2016 RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE GOUVERNANCE
ÉQUITABLE, LOCALE ET RÉGIONALE ET ÉLECTION AU
SUFFRAGE UNIVERSEL DE TOUS LES PRÉFETS ET
PRÉFÈTES DES MRC**

Considérant le constat de la diminution de la représentation des femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean provoquée par les récentes réorganisations des structures de gouvernance;

Considérant qu'une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle;

Considérant que le seuil minimal établi par l'ONU de 30 % de représentation féminine n'est pas toujours atteint dans plusieurs instances décisionnelles de la région et risque de diminuer encore plus;

Considérant que nous sommes conscients de l'importance d'assurer l'équité de représentation au sein des processus de prises de décisions.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'appuyer le *Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale* et de demander au Gouvernement d'agir rapidement afin de favoriser la présence et la participation égalitaire des Québécois et Québécoises au sein de nos instances municipales régionales et de rendre obligatoire l'élection au suffrage universel de tous les préfets et préfètes des MRC, et ce, dès le prochain scrutin de 2017.

De transmettre copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 91.05.2016 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR AUPRÈS DE BLACKBURN ET BLACKBURN INC. – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne:

D'autoriser l'achat d'un photocopieur Canon ImageRunner Advanced C5235 pour la somme de 7 290 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 23 février 2016, le tout comprenant la reprise du copieur Sharp MX3100.

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 2 551,20 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 2 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 92.05.2016 DÉNONCIATION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES FIRMES D'INGÉNIEURS QUI OBTIENNENT DES CONTRATS EN RÉGION

Considérant que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis en place une nouvelle directive qui modifie la politique de remboursement des frais de déplacement pour les firmes d'ingénieurs qui obtiennent des contrats en région;

Considérant que le ministère rembourserait les frais de déplacement jusqu'à 540 kilomètres pour la surveillance des chantiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 880 km pour le Nord-du-Québec et de 790 km pour la Côte-Nord.

Considérant que pour les firmes régionales, ces mêmes frais de déplacement seraient payés pour 70 km seulement dans la région de Montréal et de 170 km pour la Montérégie;

Considérant que si cela devait être mis en place, ça signifierait que les firmes n'auraient plus aucun intérêt à avoir des bureaux dans les villes de la région et de l'ensemble du Québec et que les frais de déplacement payés placeraient les firmes de Montréal au même niveau que les firmes régionales pour la surveillance des travaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que les firmes régionales n'auraient plus d'avantages à faire une soumission dans la région, étant donné qu'une firme de Montréal verrait ses frais de déplacement remboursés;

Considérant que les firmes régionales ne pourraient pas vraiment faire une soumission à Montréal étant donné que les frais de déplacement ne seraient payés que pour 70 km.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dénonce cette politique de remboursement de frais de déplacement qui pourrait être très nuisible aux firmes régionales en leur faisant perdre des contrats et demande au gouvernement du Québec la mise en place de plusieurs grilles de remboursement distinctes en fonction des types de projets pour mieux tenir compte des expertises offertes par les bureaux de génie-conseil situés dans les diverses régions du Québec;

Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7	93.05.2016	DÉNONCIATION A LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – PARTAGE DE L'ENVELOPPE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AU SEIN DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC
-------	------------	---

Considérant que les MRC ont maintenant pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire ;

Considérant que les MRC avaient déjà la compétence et la responsabilité en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat notamment en matière de développement rural;

Considérant qu'afin d'appuyer les MRC dans leur nouveau rôle, le gouvernement a institué le Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu un montant de plus de 1,2 million afin de soutenir le développement du milieu;

Considérant que le FDT remplace le programme de la Politique nationale de la ruralité ;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décidé de réserver une somme de 425 000 \$ pour le développement de la ruralité;

Considérant qu'antérieurement, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avait élaboré des paramètres afin de partager le budget des fonds de la PNR II et III et que cette manière de faire tenait compte de l'indice de développement des localités ainsi que de l'indice de richesse foncière soutenant ainsi les municipalités connaissant des difficultés;

Considérant que le comité de la ruralité a proposé que le budget 2016-2017 soit divisé simplement en part égale à chaque municipalité;

Considérant que les élus de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix considèrent que le partage à parts égales n'est pas équitable pour plusieurs municipalités de la MRC;

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dénonce à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le mode de répartition du budget 2016-2017 du Fonds de développement des territoires et demande de revoir le partage de l'enveloppe selon les mêmes paramètres que la Politique nationale de la ruralité II et III.

Adoptée à l'unanimité

4.2	GESTION DU TERRITOIRE
-----	------------------------------

4.2.1	94.05.2016	OCTROI D'UN CONTRAT AUX ARPENDEURS GÉOMÈTRES GIRARD, TREMBLAY, GILBERT – IDENTIFICATION DES SECTEURS NÉCESSITANT LA FERMETURE D'ANCIENS CHEMINS MUNICIPAUX DÉCOULANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION CADASTRALE
-------	------------	--

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accorder à Girard, Tremblay, Gilbert Arpentiers-géomètres le contrat d'identification des secteurs nécessitant la fermeture d'anciens chemins municipaux découlant des travaux de rénovation cadastrale pour la somme maximale de 18 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 5 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 95.05.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN POUR LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et le collecteur, monsieur Gilles Ferland pour la collecte des encombrants. Ce protocole fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 96.05.2016 OCTROI D'UN CONTRAT MARQUAGE DE CHAUSSÉES RUES ET ROUTES DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'octroyer le contrat de marquage de chaussées à la compagnie Signalisation Inter-Lignes inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant approximatif de 14 743,24 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation donné par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le 21 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 97.05.2016 AUTORISATION DE PASSAGE DANS LES RUES DE LA VILLE - CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le Challenge cycliste des Bleuets Desjardins à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix lors d'une randonnée cyclosportive qui aura lieu le 4 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 98.05.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 127-2016 SOUMISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 909, 13^E CHEMIN

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 127-2016, soumise par monsieur Nicol Tremblay visant à régulariser l'implantation de sa résidence existante du 909, 13^e chemin, à une distance de 1,63 mètre de la limite latérale est de la propriété, alors que la réglementation de zonage exige un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 1,37 mètre.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 mars 2016) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin:

Que la demande de dérogation mineure n° 127-2016 soumise pour la propriété située au 909, 13^e chemin soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix visant à régulariser l'implantation de sa résidence existante du 909, 13^e chemin, à une distance de 1,63 mètre de la limite latérale est de la propriété, alors que la réglementation de zonage exige un minimum de 3 mètres, soit une dérogation de 1,37 mètre, en regard des

éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 15 mars 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 99.05.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 128-2016 SOU-
MISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 30, RUE ST-
PIERRE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 128-2016, soumise par monsieur Jean-Daniel Potvin et madame Claudia Boily visant à permettre la construction d'un garage en cour latérale donnant sur la rue à une distance de 3 mètres de la ligne de rue, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 3 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 avril 2016) informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

Que la demande de dérogation mineure n° 128-2016 soumise pour la propriété située au 30, rue St-Pierre soit et est refusée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix visant à permettre la construction d'un garage en cour latérale donnant sur la rue à une distance de 3 mètres de la ligne de rue, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 3 mètres, en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 19 avril 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.7 100.05.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 129-2016
SOU MISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 26, RUE
ST-ANDRÉ**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 129-2016 soumise par monsieur Gilles Bergeron visant à régulariser l'implantation de sa résidence du 26, rue St-André à une distance de 1,56 mètre de la limite latérale nord de la propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 2 mètres (dérogation de 0,44 mètre) et à une distance de 3,91 mètres de la limite latérale sud de la propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 4 mètres (dérogation de 0,09 mètre). La demande est faite dans le but de procéder à la vente de la propriété.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 avril 2016) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie:

Que la demande de dérogation mineure n° 129-2016 soumise pour la propriété située au 26, rue St-André soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix visant à régulariser l'implantation de sa résidence du 26, rue St-André à une distance de 1,56 mètre de la limite latérale Nord de la propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 2 mètres (dérogation de 0,44 mètre) et à une distance de 3,91 mètres de la limite latérale sud de la propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 4 mètres (dérogation de 0,09 mètre), en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 19 avril 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.8 101.05.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 130-2016
SOUmise POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 63 ET 67,
RUE DUCHESNE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 130-2016 soumise par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix afin de permettre la construction de résidences unifamiliales sur deux (2) emplacements situés au 63 et 67, rue Duchesne. Le règlement de lotissement exige un minimum de 500 mètres carrés de superficie alors que les emplacements ont chacun une superficie de 480,5 mètres carrés, soit une dérogation de 19,5 mètres carrés (3,9 %).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 19 avril 2016) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

Que la demande de dérogation mineure n° 130-2016 soumise pour les propriétés situées au 63 et 67, rue Duchesne soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix visant à autoriser la construction de résidences unifamiliales sur deux (2) emplacements d'une superficie de 480,5 mètres carrés au lieu de 500 mètres carrés, soit une dérogation de 19,5 mètres carrés (3,9 %), en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 19 avril 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 102.05.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN DES AIRES DE REPOS À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est en accord pour renouveler l'entente avec le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'entretien de l'aire de repos, la tonte de gazon de celle-ci et des endroits suivants :

- intersection route 169 et rue St-André
- intersection route 169 et rue St-Antoine
- intersection route 169 et rue Plourde
- intersection route 169 et route 170
- secteur route 169 entre rues St-Antoine et Plourde

Considérant que cette entente est pour la période du 1^{er} mai 2016 jusqu'au 1^{er} octobre 2016 et que le montant alloué à la Ville est de 4 900 \$.

À ces causes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les conditions de renouvellement offertes par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien de l'aire de repos et la tonte de gazon telles que décrites dans leur correspondance du 27 avril 2016 au montant de 4 900 \$ et autorise le greffier, Mario Bouchard, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une convention à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 103.05.2016 OCTROI D'UN CONTRAT – ÉVALUATION DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 21, RUE PLOURDE – ÉCOLE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'octroyer le contrat d'évaluation de la structure du bâtiment situé au 21, rue Plourde (école Saint-Louis-de-Gonzague) à Mageco Consultants inc. pour la somme de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 104.05.2016 ADOPTION DU PLAN D'ACTION RELATIF AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le plan d'action (version 1.4) relatif au Programme des Fleurons du Québec. Ce plan d'action fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 105.05.2016 OCTROI D'UN CONTRAT À STÉPHANE AUDET, PAYSAGISTE - RÉFECTION DES SENTIERS DU PARC MAURICE KIROUAC

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'octroyer le contrat de réfection des sentiers du parc Maurice Kirouac à Stéphane Audet, paysagiste pour la somme approximative de 2 344 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 22 avril 2016;

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 106.05.2016 OCTROI D'UN CONTRAT SONXPLUS-ALMA – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN ÉCRAN TÉLÉ SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'autoriser auprès de Sonxplus-Alma l'acquisition et l'installation d'un écran télé pour diffusion de contenus interactifs dans la salle du conseil municipal pour la somme de 2 661,42 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 22 avril 2016.

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 107.05.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – RENOUELEMENT CONTRAT DE CONCESSION COMPTOIR DE RESTAURATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL SAISON 2016-2017

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le renouvellement de contrat de la concession du comptoir de restauration de l'aréna municipal pour la saison 2016-2017 à intervenir avec madame Lyne Boudreault, lequel fixe le loyer mensuel à 500 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 108.05.2016 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – COOPÉRATIVE O'SOLEIL

Monsieur le conseiller André Fortin propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, dans le cadre du Challenge du Lac, la Coopérative O'Soleil à tenir diverses activités devant se dérouler du 12 au 14 août 2016, inclusivement sur le site du 505, 5^e chemin à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.6 109.05.2016 OCTROI D'UN CONTRAT PÉPINIÈRE DE CHAMBORD -
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS TERRAINS DE LA VILLE
- APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA
VILLE**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'octroyer le contrat d'aménagements paysagers de divers emplacements de la Ville à la Pépinière de Chambord pour la somme de 17 750,56 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans les offres de services du 28 avril 2016 et d'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Les emplacements à être aménagés sont les suivants :

- ✓ La façade de l'aréna municipal et le coin du condenseur
- ✓ Plates bandes autour du bâtiment du centre récréotouristique le Rigolet
- ✓ Affiche des pionniers à l'arboretum
- ✓ Pointe BMR rue des Érables

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Représentation activité bénéfice Séminaire Marie-Reine-du-Clergé – Bières et ses découvertes
- Réunions Festi-Vélo
- Réunion Corporation de développement
- Représentation activité sur le court métrage
- Comité MADA
- Comité d'embellissement (dossier de l'horloge du parc Maurice Kirouac)
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est et comité consultatif agricole
- Comité de vérification des comptes
- Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration Camp musical
- Comité tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion Office municipal d'Habitation
- Comité administration et développement
- Déjeuner avec les maires du secteur Sud
- Comité des berges Rio Tinto Alcan
- Réunion du Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec le député Alexandre Cloutier
- Comité forestier Fédération québécoise des municipalités à Québec
- Rencontre avec le ministre Laurent Lessard sur le dossier de la forêt
- Assemblée générale annuelle Société des Loisirs
- Représentation à l'Ascension inauguration de la transformation de l'église en bâtiment multifonctionnel
- Représentations spectacle bénéfice du Club optimiste
- Rencontre de promoteurs pour des projets commerciaux
- Représentation grande marche sur l'Alliance à la forêt boréale Québec-Ontario

4.4.1 110.05.2016 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Traversée internationale du lac Saint-Jean	Souper et soirée-bénéfice pour la 62 ^e édition	225 \$
Centre de solidarité internationale du Lac-Saint-Jean – Hélène Dufour	Contribution financière pour un stage de coopération et solidarité internationale en Équateur	50 \$
Pèlerinage « A la rencontre de St-Antoine »	Contribution financière	200 \$
Finale des jeux du Québec - Hiver 2017	Tournoi de golf 250 \$/ personne	1 inscription 250 \$
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean	Tournoi de golf 161 \$ / personne	2 inscriptions 322 \$
Fabrique Ste-Croix et Chevaliers de Colomb conseil 9841	Contribution financière pour l'activité « Ste-Croix vous reçoit »	100 \$
Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité	Contribution financière Marchethon	50 \$
Festival du cowboy de Chambord	Contribution financière	100 \$
Réseau québécois de Villes et Villages en santé	Adhésion 2016	75 \$
Carrefour action municipale et famille	Adhésion 2016	42,54 \$
AFEAS secteur Métabetchouan Marché de Noël	Contribution financière	250 \$
Chevaliers de Colomb de Métabetchouan	Souper-bénéfice 50 \$ / personne	4 représentations 200 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Contribution financière annuelle	6 000 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. TRAVAUX VÉLOROUTE DES BLEUETS

Suivi sur l'avancement des travaux de réfection de la Véloroute des Bleuets sur notre territoire.

6.2 DÉPÔT DES ETATS FINANCIERS VILLA DU PRESBYTÈRE

Monsieur le conseiller Martin Voyer dépose les états financiers au 31 décembre 2015 de la Villa du Presbytère.

6.3 TRAVAUX PONT CHARLES-EUGÈNE COUTURE

Une demande sera adressée au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une signalisation plus adéquate en amont des travaux sur le pont Charles-Eugène Couture.

6.4 111.05.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS DIRECTION GÉNÉRALE ET SON ÉQUIPE D'EMPLOYÉS CADRES – RÉSULTATS FINANCIERS 2015

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la direction générale et son équipe d'employés cadres pour les résultats financiers 2015 et l'excellent travail accompli au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité

6.5 DÉPÔT D'UNE PÉTITION – DÉPLACEMENT PISTE CYCLABLE CENTRE-VILLE

Dépôt d'une pétition pour le déplacement de la piste cyclable du centre ville.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- ✓ Dossier de poursuite juridique tarification route de la Montagne;
- ✓ Fermeture d'anciens chemins découlant de la réforme cadastrale;
- ✓ Fermeture possible du bâtiment commercial des Caisses populaires sur la rue des Roses.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier